



Paris, le 12 novembre 2009 - N° 277/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête chauffage urbain et climatisation urbaine

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : Ministère de l'Énergie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDAT) - Commissariat général au développement durable (CGDD) - Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

Au cours de sa réunion du 16 juin 2009, la Commission Environnement et développement durable a examiné le projet d'enquête chauffage urbain et climatisation urbaine.

Cette enquête est la seule source disponible permettant d'expliciter la production de chaleur des réseaux associée à leur consommation d'énergie. Elle mesure également leur clientèle et sa répartition entre les différents secteurs.

Ces données font partie du bilan de l'énergie, transmis à l'Agence internationale de l'énergie, en vertu du traité d'adhésion signé par la France. Eurostat en est également destinataire dans le cadre du règlement (CE) 1099/2008. Les autres utilisateurs sont les entreprises concernées, la DGEC, l'Ademe, Amorce, EuroHeat&Power, les bureaux d'études, etc.

Il s'agit de la reconduction d'une enquête déjà existante. La gestion de cette enquête a été reprise par le SNCU à partir de l'exercice 2005. Cette enquête faisait autrefois partie des enquêtes de branche pilotées par le Sessi. Aujourd'hui, elle porte essentiellement sur des données physiques (quantités d'énergie et de combustible) nécessaires au SOeS.

L'objectif de l'enquête est une meilleure connaissance du secteur, qui prend une place grandissante dans la politique énergétique nationale et européenne. Les thèmes abordés sont la situation des réseaux dans le secteur énergétique, le bouquet énergétique, les émissions de CO<sub>2</sub>, la place des énergies renouvelables et la dimension sociale.

En marge de l'enquête, figure une déclaration sur le contenu en CO<sub>2</sub> du réseau, rendue obligatoire par la réglementation DPE. Il est demandé à l'enquêté s'il souhaite que les informations fournies à l'enquête

servent à remplir sa déclaration. Si oui, le système affiche le formulaire que l'enquêté peut imprimer, signer et envoyer par la poste.

L'unité enquêtée est le réseau de chaleur ou de froid. Les répondants sont donc les gestionnaires de tous réseaux de chaleur ou de froid, quel que soit leur statut juridique (délégataire, régie, ...). Environ 450 unités sont enquêtées. L'enquête couvre la France métropolitaine et les DOM. Il est possible soit de répondre en ligne, soit de télécharger la version informatique du questionnaire, soit de se faire expédier la version papier. L'enquête est lancée en mars-avril pour une collecte au printemps de chaque année. Le temps de réponse va de 1 à 2 heures.

La réunion annuelle de concertation entre les principaux opérateurs et le SOeS analyse les retours terrains des entités enquêtées et les suggestions d'évolution du questionnaire.

Les résultats seront exploités au courant de l'été de chaque année. Les publications seront disponibles sur Internet et envoyées aux répondants. Elles comporteront des résultats nationaux et des synthèses régionales.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.